

Commune de Momignies Calendrier des collectes 2011



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux



Horaires et adresses de vos parcs à conteneurs

Toute l'année :

- le lundi de 12h à 18h*
 - du mardi au vendredi de 9h à 18h*
 - le samedi de 8h à 17h*
- *dernière entrée 15 minutes avant la fermeture

CHIMAY
MOMIGNIES
SIVRY-RANCE
THUIN

Rue des Frontières
Zone Plantis des Aisements
Rue Martinssart, 14
Rue de Thuin

T 060 21 54 40
T 060 21 97 86
T 060 21 97 56
T 071 59 14 19

Jours de fermeture:

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Samedi 1 ^{er} janvier | Lundi 15 août |
| Lundi 25 avril | Mardi 1 ^{er} novembre |
| Jeudi 2 juin | Vendredi 11 novembre |
| Lundi 13 juin | Samedi 3 décembre |
| Jeudi 21 juillet | |



Emplacements des bulles à verre

Beauwelz : Rue grande Fortelle

Forge-Philippe : Rue de la Forge (devant la maison des jeunes)

Macon : Route de Bailièvre (parking salle Familia)
Rue Barbieux

Macquenoise : Parking du terrain de football

Momignies : Rue de la Gendarmerie
Rue les Aisements
Rue vieux Autels (parking du Match)

Monceau-Imbrechies : Place du Village

Seloignes : Place du Village
Rue Fourchinée

Vos emballages PMC, vos papiers-cartons et votre verre peuvent également être déposés dans les parcs à conteneurs (PMC en vrac, pas dans un sac bleu PMC).

Pour toute information complémentaire sur les collectes sélectives, contactez votre administration communale au T 060 51 11 11 ou Intersud au T 071 59 12 02 ou surfez sur www.intersud.be

info sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be

Suivez le guide de tri



Papiers-Cartons



Interdit



Collecte en porte-à-porte (max 2 m³), ficelés ou dans des caisses en carton résistantes de max 15 kg

Autorisé	Remarque	Interdit
<ul style="list-style-type: none"> • Sacs en papier et boîtes en carton • Journaux, revues, dépliants • Livres • Papier à lettre et pour machine 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlevez le film plastique des journaux, revues et dépliants 	<ul style="list-style-type: none"> • Papier souillé ou gras • Papier peint • Papier aluminium • Papier cellophane



Bouteilles et bocaux en verre transparent



Interdit



A déposer dans les bulles : verre incolore et coloré séparé

Autorisé	Remarques	Interdit
<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent 	<ul style="list-style-type: none"> • Entièrement vides • Pas de couvercles ni de bouchons 	<ul style="list-style-type: none"> • Verre résistant aux hautes températures (ex. plats allant au four, plaques vitrocéramiques) • Porcelaine et céramique • Récipients en terre cuite • Opaline et cristal • Verre plat tel que vitres et miroirs • Ampoules et tubes néon



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.



Commune de Momignies

Remarque importante : les collectes des déchets commencent dès 6 h du matin. Prière de sortir les sacs PMC et les papiers-cartons la veille à partir de 18 h ou avant 6 h le jour de la collecte. En cas de jour férié, consultez impérativement votre calendrier.



PMC

Collecte toutes les **2 SEMAINES**



Papiers-Cartons

Collecte toutes les **4 SEMAINES**

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
S1	Nouvel An	M1		M1		V1		D1	Fête du travail	M1	
D2		M2		M2		S2		L2		J2	Ascension
L3		J3		J3		D3		M3		V3	
M4		V4		V4		L4		M4		S4	
M5		S5		S5		M5		J5		D5	
J6		D6		D6		M6		V6		L6	
V7		L7		L7		J7		S7		M7	
S8		M8		M8		V8		D8		M8	
D9		M9		M9		S9		L9		J9	
L10		J10		J10		D10		M10		V10	
M11		V11		V11		L11		M11		S11	Report du 13/6
M12		S12		S12		M12		J12		D12	Pentecôte
J13		D13		D13		M13		V13		L13	Lundi de Pentecôte
V14		L14		L14		J14		S14		M14	
S15		M15		M15		V15		D15		M15	
D16		M16		M16		S16		L16		J16	
L17		V17		V17		D17		M17		V17	
M18		J18		J18		M18		S18		S18	
M19		S18		S19		M19		J19		D19	
J20		D3		D20		M20		V20		L20	
V21		L21		L21		J21		S21		M21	
S22		M22		M22		V22		D22		M22	
D23		M23		M23		S23	Report du 25/4	L23		J23	
L24		J24		J24		D24	Pâques	M24		V24	
M25		V25		V25		L25	Lundi de Pâques	M25		S25	
M26		S26		S26		M26		J26		D26	
J27		D27		D27		M27		V27		L27	
V28		L28		L28		J28		S28		M28	
S28				M29		V29		D29		M29	
D30				M30		S30		L30		J30	
L31				J31				M31		S31	

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
V1		L1		J1		S1		M1	Toussaint	J1	
S2		M2		V2		D2		M2		V2	
D3		M3		S3		L3		J3		S3	
L4		J4		D4		M4		V4		D4	
M5		V5		L5		M5		S5		L5	
M6		S6		M6		J6		D6		M6	
J7		D7		M7		V7		L7		M7	
V8		L8		J8		S8		M8		J8	
S9		M9		V9		D9		M9		V9	
D10		M10		S10		L10		J10		S10	
L11		J11		D11		M11		V11	Armistice	D11	
M12		V12		L12		M12		S12		L12	
M13		S13	Report du 15/8	M13		J13		D13		M13	
J14		D14		M14		V14		L14		M14	
V15		L15	Assomption	J15		S15		M15		J15	
S16		M16		V16		D16		M16		V16	
D17		M17		S17		L17		J17		S17	
L18		J18		D18		M18		V18		D18	
M19		V19		L19		M19		S19		L19	
M20		S20		M20		J20		D20		M20	
J21	Fête Nationale	D21		M21		V21		L21		M21	
V22		L22		J22		S22		M22		J22	
S23		M23		V23		D23		M23		V23	
D24		M24		S24		L24		J24		S24	
L25		J25		D25		M25		V25		D25	Noël
M26		V26		L26		M26		S26		L26	
M27		S27		M27		J27		D27		M27	
J28		D28		M28		V28		L28		M28	
V29		L29		J29		S29		M29		J29	
S30		M30		V30		D30		M30		V30	
D31		M31				L31				S31	

PMC Papiers-Cartons Ordures ménagères Congés scolaires

Suivez le guide de tri

PMC

Bouteilles et flacons en **Plastique**

Emballages **Métalliques**

Cartons à boissons

Collecte en porte-à-porte dans le sac PMC

Interdit

Chassons les intrus

L'autocollant "**Mauvais contenu**" apposé sur votre sac bleu PMC ou sur votre dépôt de papiers-cartons signifie qu'un ou plusieurs déchets ou emballages sont interdits. Retirez les intrus comme indiqué sous le premier volet de l'autocollant et représentez votre sac bleu PMC ou vos papiers-cartons à la prochaine collecte. Vous pouvez aussi les apporter au parc à conteneurs où vous bénéficierez des conseils éclairés du préposé.

Voir la suite du guide de tri au verso de ce volet



Autorisé	Remarques	Interdit
<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles et flacons en Plastique Emballages Métalliques (aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques) Cartons à boissons 	<ul style="list-style-type: none"> Entièrement vides Volume maximum : 8 litres Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les autres emballages et objets en plastique (ex. pots, barquettes, sacs en plastique, films) Emballages qui ont contenu des substances toxiques, corrosives ou de l'huile de moteur Papier aluminium Frigolite

